



# L'ÉCLAIREUR DE HÉNANBIHEN

DÉCEMBRE 2022



## Edito

La fin 2022 arrive à grands pas.

Les derniers mois de l'année sur notre commune sont riches en animations grâce aux organisateurs, aux associations, aux bénévoles qui ont proposé et vont nous proposer des moments de rencontres et de partages (**le trail, le repas du CCAS** sur le mois de novembre...).

En amont, **le week-end théâtral** en soutien au peuple ukrainien avait mobilisé les parents d'élèves des deux écoles, plusieurs associations et commerçants, symbole fort du bien vivre ensemble et de solidarité.

Autre grand moment de solidarité : **le téléthon** qui va nous rassembler pour une bonne cause en ce début décembre.

Et pour le plus grand plaisir des familles, les enfants de nos écoles feront leur retour sur les planches pour présenter leur spectacle.  
Ce dynamisme, on le doit à tous, merci.

Les fêtes de fin d'année sont proches et le contexte économique nous poussera sans doute à un peu plus de retenues dans nos dépenses, mais le plus important n'est-il pas la joie de se retrouver en famille, entre amis ?

**Toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter à tous, de belles fêtes de fin d'année.**

Catherine CORDON, Adjointe



**L'an deux mil vingt-deux, le 21 novembre à dix-neuf heures,** le Conseil Municipal de la commune de Hénanbihen, légalement convoqué le 16 novembre deux mil vingt-deux, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Michel LEBRET, Maire.

Étaient présents : M. LEBRET Jean-Michel, M. GAUTHIER Joseph, Mme THEVENIN Eliane, M. DANIEL Jean-Michel, Monsieur HOUZE Daniel, M. LE BRUN Gildas, Mme DURAND Anne, M. CHMIELEWSKI Ludovic, M. MEFFRE Régis, Mme RONDEL Emmanuelle, M. MEHOUAS Gwenaël.

Étaient excusés : Mme COURCOUX Aurélie pouvoir à Joseph GAUTHIER, Mme CORDON Catherine pouvoir à M. LEBRET Jean-Michel, Mme ABBE Jacqueline, Mme LEFORESTIER Isabelle.

• **Recensement de la population 2023 : recrutement des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un recensement de la population va se dérouler sur la commune du 19 janvier au 18 février 2023. Pour cela il est nécessaire de procéder au recrutement de 3 agents recenseurs et de nommer un coordonnateur communal et son suppléant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : décide de recruter 3 agents recenseurs, décide de nommer Catherine CORDON coordonnatrice communale et Nadia CHIKH suppléante, et autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires se rapportant à cette affaire et à signer toutes les pièces.

• **Recensement de la population 2023 : détermination de la rémunération des agents recenseurs**

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé de recruter 3 agents recenseurs afin d'effectuer le recensement de la population du 19 janvier au 18 février 2023. Il convient de déterminer leur rémunération.

Monsieur le Maire propose la rémunération suivante :

Bulletin individuel :	2.10 €	Bulletin de logement :	1.60 €
Forfait Journée de repérage :	120.00 €	Forfait frais de déplacement :	90.00 €
Présence à chaque demi-journée de formation :	45.00 €		

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : fixe la rémunération des agents recenseurs comme ci-dessus défini, et autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

• **Approbation du rapport n°05/2022 de la CLECT de Lamballe Terre et Mer**

La Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de Lamballe Terre & Mer procède à l'évaluation de ses charges liées aux transferts de compétences entre la communauté d'agglomération et ses communes membres. Composée d'un élu représentant chacune des 38 communes, la CLECT mène ses travaux dans une perspective de neutralité financière tant pour les communes que pour la Communauté. Elle a présenté son 5<sup>ème</sup> rapport lors de la séance du 11 octobre 2022. Il concerne entre autres la clarification de la compétence « entretien des sentiers de randonnée. » Les communes membres de Lamballe Terre & Mer disposent d'un délai de 3 mois suivant sa notification pour adopter ce rapport à la majorité qualifiée (soit les deux tiers des communes représentant plus de la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les deux tiers de la population). Les attributions de compensation seront fixées par l'assemblée communautaire une fois cette majorité acquise.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : adopte le rapport N°05-2022 de la CLECT annexé à la présente délibération, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

• **Droit de préemption urbain : parcelle cadastrée section YE n°102**

La parcelle cadastrée section YE n°102 se situe au 24 rue de la Roche Couverte. Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

• **Droit de préemption urbain : parcelle cadastrée section ZB n°224**

La parcelle cadastrée section ZB n°224 se situe au 3 route du Bas Ravily. Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

• **Droit de préemption urbain : parcelles cadastrées section YA n°72 et n°73**

Les parcelles cadastrées section YA n°72 et n°73 se situent à La Ville Gateur. Le Conseil Municipal décide de ne pas préempter.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de son entretien avec Mme Isabelle LEFORESTIER, qui a donné sa lettre de démission à son poste de conseillère municipale pour raison professionnelle et familiale. M. Yves CRINON, qui se trouve être le suivant sur la liste, est présent au Conseil Municipal et accepte de prendre la succession de Mme Isabelle LEFORESTIER au poste de conseiller municipal.

M. le Maire désigne M. Gildas LEBRUN, conseiller municipal délégué, correspondant incendie et secours chargé des questions de sécurité civile.

## ~ PAROLE DE LA MINORITÉ ~

**Que s'est-il passé depuis** l'entrée en fonction de la majorité il y a **2 ans et demi** ? Reprenons les principaux engagements de campagne pour les municipales de la liste conduite par Jean Michel Lebret pour voir si les promesses sont devenues des actions.

**Toujours aucun médecin dans les locaux prévus et adaptés**, les « **voies douces à l'égard des piétons et des vélos** » en centre-bourg sont aux abonnés absents tout comme la fibre et le **site internet dont** la disponibilité nous avait été annoncée avant la fin 2021.

En dépit de l'engagement d'**être un acteur au sein** de l'intercommunalité **Lamballe Terre et Mer**, le conseil municipal ne délibère toujours pas en amont sur les décisions impactant notre commune et que le maire vote lors des assemblées de cette intercommunalité (exemple la redevance pour les poubelles)..... En conclusion, parmi la quinzaine des promesses de campagne, seules 2 sont en route, le futur lotissement et une réflexion sur un aménagement autour de l'école publique.

**À contrario**, l'**achat du presbytère** qui n'était dans aucun engagement de campagne deviendra après 2 ans d'interrogation, la **bibliothèque** mais sans tenir compte des besoins des bénévoles gestionnaires et **pour un prix démesuré**.

Tout aussi inquiétant, nous regrettons que **la majorité ne travaille pas sur un nouveau plan local d'urbanisme** évitant de subir les nouvelles règles d'urbanisme qui nous seront imposées dans moins de 2 ans et qui stopperont le développement de l'habitat sur Hénanbihen.

Emmanuelle RONDEL, Régis MEFFRE et Gwenaël MEHOUS, élus de la minorité.

## ~ FUTUR SITE INTERNET DE LA COMMUNE ~

Tous les commerçants, artisans, auto-entrepreneurs et entreprises qui **désirent figurer sur le futur site Internet de la commune** peuvent se faire connaître à l'adresse suivante : [mairie.henanbihen.jmdaniel@orange.fr](mailto:mairie.henanbihen.jmdaniel@orange.fr). Il suffira de mentionner votre nom ou entité, votre activité et vos coordonnées.

## ~ AGENCE POSTALE COMMUNALE ~



AGENCE POSTALE  
COMMUNALE

Lorsque vous vous présentez au guichet de l'agence postale pour récupérer une lettre recommandée ou un colis, vous devez **vous munir impérativement de votre pièce d'identité** (carte d'identité, permis de conduire, passeport...). Le cas échéant, nous ne pourrions vous restituer votre courrier ou colis.

Si vous ne pouvez pas vous déplacer aux horaires d'ouverture de l'agence postale pour retirer vos colis ou vos courriers, un mandataire peut se présenter à votre place **avec la procuration temporaire dûment remplie** (au dos de l'avis de passage), **sa pièce d'identité et la pièce d'identité du destinataire**. En cas d'absence de longue durée, vous pouvez donner procuration permanente à une personne de confiance afin de récupérer vos courriers recommandés. Cette démarche peut être faite en ligne sur le site Internet de La Poste, ou en bureau de poste.

## ~ INFLUENZA AVIAIRE : RECOMMANDATIONS DE LA PREFECTURE ~

**Le virus de l'influenza aviaire circule actuellement chez les oiseaux marins**

*Ce virus n'est pas transmissible à l'homme mais il peut affecter les oiseaux domestiques. Il représente donc un risque pour l'élevage avicole.*



**Le public doit éviter tout contact avec les oiseaux sauvages y compris les plumes et les déjections**

- ne pas ramasser ou toucher des oiseaux sauvages malades ou morts
- évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
- n'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques

A votre retour lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle) et désinfectez les ensuite avec une solution javelisée.

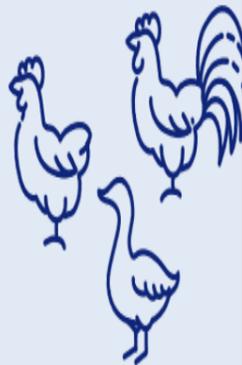
Si vous trouvez un oiseau mort, ne le touchez pas et ne le déplacez pas. Signalez tout oiseau trouvé mort à la mairie de la commune de découverte ou à l'office français de la biodiversité (OFB) au 02 96 33 01 71 ou par courriel à [sd22@ofb.gouv.fr](mailto:sd22@ofb.gouv.fr)



**RENFORCEMENT DES MESURES DE BIOSÉCURITÉ POUR LUTTER CONTRE L'INFLUENZA AVIAIRE DANS LES BASSES-COURS**

Devant la recrudescence de cas d'influenza aviaire hautement pathogène en Europe dans l'avifaune sauvage et dans les élevages, en tant que détenteurs de volailles ou autres oiseaux captifs destinés uniquement à une utilisation non commerciale, **vous devez impérativement mettre en place les mesures suivantes :**

- confiner vos volailles ou mettre en place des filets de protection sur votre basse-cour ;
- exercer une surveillance quotidienne de vos animaux.



Tous les élevages de volailles non commerciaux doivent obligatoirement être déclarés à la mairie de leur commune - [www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr](http://www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr)  
Arrêté du 24 février 2006 - [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

PAR AILLEURS, L'APPLICATION DES MESURES SUIVANTES, EN TOUT TEMPS, EST RAPPELÉE :

- protéger votre stock d'aliments des oiseaux sauvages, ainsi que l'accès à l'approvisionnement en aliments et en eau de boisson de vos volailles ;
- éviter tout contact direct entre les volailles de votre basse-cour et des oiseaux sauvages ou d'autres volailles d'un élevage professionnel ;
- ne pas vous rendre dans un autre élevage de volailles sans précaution particulière ;
- protéger et entreposer la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination sans contact possible avec des cadavres. Si les fientes et fumiers sont compostés à proximité de la basse-cour, ils ne doivent pas être transportés en dehors de l'exploitation avant une période de stockage de 2 mois. Au-delà de cette période, l'épandage est possible ;
- réaliser un nettoyage régulier des bâtiments et du matériel utilisé pour votre basse-cour et ne jamais utiliser d'eaux de surface : eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée pour le nettoyage de votre élevage.



**Si une mortalité anormale est constatée**

Conserver les cadavres dans un réfrigérateur en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la protection des populations.

→ <http://agriculture.gouv.fr/influenza-aviaire-strategie-de-gestion-dune-crise-sanitaire>

**La commune recherche un agent recenseur pour compléter son équipe !**

**PROFIL RECHERCHÉ :** disponibilité et discrétion, rigueur et méthode, connaissances en informatique, aimer le contact avec la population. PERMIS B ET VÉHICULE OBLIGATOIRE.

Si cette offre vous intéresse, vous pouvez nous adresser une lettre de motivation et un CV **avant le 30 Novembre 2022** par voie électronique : [mairie.henanbihen@wanadoo.fr](mailto:mairie.henanbihen@wanadoo.fr) ou par voie postale : M. le Maire – 1 square Henri Avril 22550 HÉNANBIHEN. Pour plus de renseignements, contactez la mairie : 02.96.31.52.49

~ INFORMATIONS DE LA MAISON DE LA CONSOMMATION ET DE L'ENVIRONNEMENT ~

**Propreté : des conseils pour protéger sa santé et la qualité de l'air**

**Des ateliers Nesting avec la Mutualité française de Bretagne**

La Mutualité française de Bretagne organise régulièrement des ateliers interactifs de deux heures sur le thème « **Ma maison change d'air !** ». L'objectif est de repérer les polluants de la maison et de limiter leur impact sur la santé des jeunes enfants. A travers différents jeux et exercices ludiques et interactifs, cet atelier apprend à repérer les polluants, leurs impacts sur la santé et, surtout, à identifier des alternatives plus saines et simples à mettre en œuvre.

Les ateliers sont gratuits sur inscription.

Dates des prochains ateliers sur [bretagne.mutualite.fr/evenements/](http://bretagne.mutualite.fr/evenements/)

Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) – [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

**PROTÉGER  
SA SANTÉ &  
LA QUALITÉ DE L'AIR**

Nous vivons 80 % de notre temps en espace clos, mais l'air intérieur est 5 à 7 fois plus pollué que l'air extérieur.  
Lors des travaux de propreté, nous devons nous protéger et limiter notre exposition aux produits, en particulier pour les enfants et personnes âgées.



**Signal Conso : un service public pour les consommateurs**

Consommateur, si vous rencontrez un problème avec un professionnel : achat (magasin ou en ligne), café-restaurant, eau-gaz-électricité, banque-assurance-mutuelle, téléphonie-Internet, voyage-loisirs, automobile..., sachez que vous pouvez le signaler sur la plateforme SignalConso de la DGCCRF (Direction générale de la concurrence, consommation et de la répression des fraudes).

**Mode d'emploi de SignalConso**

Signalez sur la plateforme SignalConso le problème (de manière anonyme ou non), ou posez directement votre question aux services de la répression des fraudes. Dans tous les cas, Signal Conso oriente le consommateur et le conseille.



Lorsque vous avez déposé un signalement, SignalConso contacte le professionnel pour l'en informer. Ce dernier peut alors vous répondre et/ou s'améliorer et vous serez informé par un email de SignalConso de son action. Si vous avez choisi de communiquer vos coordonnées au professionnel, il pourra vous contacter directement. Enfin, si vous choisissez d'interroger la DGCCRF sur vos droits, un agent de la répression des fraudes vous adressera par mail une réponse individualisée.

**Intervention de la répression des fraudes grâce aux signalements des consommateurs**

Votre signalement est automatiquement enregistré dans la base de données de la DGCCRF. Lorsque pour un même professionnel, les signalements se multiplient alors la répression des fraudes peut décider de surveiller ou de le contrôler. Adresse Internet de la plateforme Signal Conso : <https://signal.conso.gouv.fr/>

**BON A SAVOIR : Règlement des litiges de consommation**

En cas de litiges, rapprochez-vous d'une association de défense des consommateurs qui vous aidera dans vos démarches de règlement amiable. Retrouvez toutes les permanences et les coordonnées des associations de défense de consommateurs bretonnes sur le site de la Maison de la consommation et de l'environnement (Mce) : [www.mce-info.org/pratique/](http://www.mce-info.org/pratique/)

Maison de la consommation et de l'environnement-CTRC Bretagne, – 48 Bd Magenta – 35000 Rennes – 02 99 30 35 50 – [info@mce-info.org](mailto:info@mce-info.org) – [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

# Les dangers du monoxyde de carbone (CO)

Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.



[www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)



## Contre les virus, Protégeons-nous, protégeons notre entourage

Avec 4 réflexes :



Aérer à la maison, au travail, à l'école



Se laver les mains régulièrement



Porter un masque dans les lieux clos très fréquentés ou si j'ai un rhume, une toux ou si ma santé est fragile



Se renseigner auprès de mon médecin sur les vaccins



Avec le soutien de :



## ~ ÉTAT CIVIL ~

### Naissances :

Le 15 novembre 2022 : **Manoé FERRON-LAURENT**, fils de Léo LAURENT et Charlotte FERRON

*La municipalité présente ses sincères félicitations aux parents et ses vœux de bonheur au bébé*



### Mariage :

Le 29 octobre 2022 : **Mme Mélanie LAIR-LACHAPPELLE et M. Jimmy EVE**

*La municipalité présente tous ses vœux de bonheur aux époux.*



### Décès :

**Mme Louise MACÉ épouse COLOMBEL**, née le 30 juin 1931 à Hénanbihen, décédée le 8 novembre 2022 à Plénée-Jugon

**Mme Désirée BESNARD épouse SERRANDOUR**, née le 9 juillet 1930 à Hénanbihen, décédée le 10 novembre 2022 à Lamballe.

**Mme Monique FOURRÉ épouse COUPEZ**, née le 16 septembre 1930 à Hénanbihen, décédée le 12 novembre 2022 à Missillac (Loire-Atlantique).

**M. Gérard HINO**, né le 9 septembre 1945 à Hénanbihen, décédé le 19 novembre 2022 à Dinan.

*La municipalité présente ses sincères condoléances aux familles.*



## ~ REMERCIEMENTS ~

Hubert et Christine LEBRET, Isabelle et Maurice, les petits-enfants et arrière-petits-enfants vous remercient des toutes les attentions que vous leurs avez témoignées lors du départ de Jeanine LEBRET.

## ~ URBANISME ~

**DP : déclaration préalable**

**PC : permis de construire**

**PD : permis de démolir**

**PC 02207622C0013** : M. BOUGEARD Eugène, construction d'un garage, 13 rue de la Chapelle.

**PC 02207622C0006** : M. et Mme GAC Pierre et Maureen, construction d'une maison individuelle, La Ville Besnard.

**DP 02207622C0031** : M. SIMON Sébastien, construction d'un garage, fermeture du carport et pose de clôtures, 8 rue des Templiers.

**DP 02207622C0044** : M. MURA Frédéric, transformation du garage en pièce de vie, 25 Les Mendes.

**PD 02207622C0001** : GAEC DE LA VILLE BLANCHET, démolition d'une ancienne porcherie, La Ville Blanchet.





## LE MARCHÉ DE NOËL DE L'ECOLE SAINT-JOSEPH



LIVRES/BOUGIES/DÉCO/PHOTOS  
EPICES/DESSIN DE NOËL  
100% LOCAL ET ARTISANAL

### Marché de Noël virtuel de l'école St Joseph :

Ventes artisanales locales : bougies de " Nature et Sens " et décoration de Noël de " Papillon et colibri" de Hénanbihen, des épices de " Bisous salé" de Maroué ainsi que des livres de Noël pour enfants de " Lire c'est partir".

Ventes auprès des élèves de l'école ou en scannant le QR code de l'affiche ci- contre (site internet Helloasso).

### Inscriptions à l'école St-Joseph



Votre enfant prendra le chemin de l'école en 2023 ? Si vous souhaitez rencontrer l'équipe enseignante, Magalie, Laurence, Elise et Laurence seront ravies de vous accueillir avec votre enfant pour une visite personnalisée afin de vous présenter les programmes scolaires, les bâtiments rénovés et adaptés à chaque âge ainsi que toutes les activités culturelles, sportives et les voyages proposés au sein de l'école. Inscription possible tout au long de l'année à partir de 2 ans. À bientôt !

Magalie Le Fresne, directrice. Tel : 02 96 31 53 84 /mail : [eco22.stjo.henanbihen@e-c.bzh](mailto:eco22.stjo.henanbihen@e-c.bzh)



## BOITE AUX LETTRES DU PERE NOEL

DU 1er AU 15 DECEMBRE 2022



VIENS DEPOSER TA LETTRE DANS LA BOITE DU PERE NOEL SITUÉE A L'ECOLE ST JOSEPH 6 RUE LE FLANCHEC A HENANBIHEN



## ARBRE DE NOEL

VENDREDI 16 DECEMBRE 2022



THEATRE/MUSIQUE/DANSE/CHANTS/BUVETTE/BONBONS  
SALLE MUNICIPALE - HENANBIHEN A 20H30

# 2023

L'équipe enseignante et les bureaux de l'école Saint-Joseph vous souhaitent leurs Meilleurs vœux 2023



ECOLE SAINT-JOSEPH  
HENANBIHEN  
[stjo.henanbihen@enseignement-catholique.bzh](mailto:stjo.henanbihen@enseignement-catholique.bzh)



### RANDO'BIHEN Circuits du mois de décembre

Pour tous renseignements : [randobihen@gmail.com](mailto:randobihen@gmail.com) ou **06.27.55.90.46**

Degrés de difficulté ( ) 1 - Facile 2 - Moyen 3 - Difficile

Rendez-vous **mercredi 13H30** - Parking Ecole Privée

07 décembre	Créhen - Trégon	2
14 décembre	Camping de Fréhel - Plévenon	2
21 décembre	Plorec - L'Arguenon	2
28 décembre	Erquy - Lanruen	2
04 janvier	Moulin de Bellenray	3

Rendez-vous **vendredi 9H30** - Parking Ecole Privée

02 décembre	Quintenic	1
09 décembre	Fréhel - Le Golf	1
16 décembre	La poterie	1
23 décembre	Plévenon	1
30 décembre	Plancoët - Saint Lormel	1
06 janvier	Le Guildo	1

### ABC BIBLIOTHEQUE

Nous vous informons que la BIBLIOTHEQUE SERA FERMEE :



du JEUDI 22 DECEMBRE 2022  
au LUNDI 02 JANVIER 2023.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes.



### Les prochains matchs des Equipes de Foot de Hénanbihen

#### le 4 décembre 2022 à l'extérieur

15h : Hénansal HDB 1 / Hénanbihen USFF 2 (match aller)  
15h : Lanvallay F. US 1 / Hénanbihen USFF 1 (match aller)

#### le 11 décembre à Hénanbihen

13h : Hénanbihen USFF 2 / Jugon Les Vallées FC 3 (match aller)  
15h : Hénanbihen USFF1 / Val Créhen Pluduno 1 (match aller)

### Association « Culture et Patrimoine d'Hénanbihen »

Vous êtes passionné de culture, de patrimoine ? L'histoire de la commune d'Hénanbihen vous intéresse ?



Tous les renseignements :

**Mail** : cultureetpatrimoinedhenanbihen@gmail.com **ou** : Régis MEFFRE - La Ville Hulin 22550 HENANBIHEN

### Retour sur le Hénantrail du samedi 19 novembre

Le succès de la 7 -ème édition du trail nocturne Hénanbihen c'est grâce à vous tous ! Un grand Merci à l'ensemble de nos 140 bénévoles de la commune ou des environs car par vote aide et votre présence vous avez contribué à la réussite de cette journée !

En début d'après-midi, 260 randonneurs ont pris le départ pour les 2 circuits différents 8 et 15 km. Nous remercions l'ensemble des propriétaires sans qui tout cela ne serait possible et qui permettent de faire découvrir notre campagne et nos édifices sous un autre angle. Le passage par le château de la Ville Helleuc a particulièrement été apprécié que ce soit par les marcheurs ou les coureurs.

Dans le même temps les 5 courses enfants/adolescents se sont élancées après un échauffement par deux coachs sportifs, médailles et goûter pour tous à l'arrivée sous le chapiteau du cirque Gervais.

Que ce soit sur le village course ou sur les parcours, la musique, les animations et vos encouragements ont été très plébiscités. Un Immense merci à nos animateurs de l'AJHA et à nos 4 DJs avec deux mentions spéciales : Alex qui a illuminé le bois de Lorgerie ainsi que Jean Louis et les pompiers de la caserne de notre commune pour le superbe son et lumière proposé.

Cette journée Festi-sportive s'est terminée avec le départ du trail nocturne de 16km sous un feu d'artifice pour motiver l'ensemble des participants. A leur arrivée l'ensemble des coureurs mais aussi des bénévoles ont été accueillis par un ravitaillement digne de ce nom avec soupe maison, huîtres ... le tout en musique avec le groupe de rock Undone 91.

Les Trophées « Hénantrail » fabriqués pour l'occasion par Armor Métal Concept ont été remis aux premiers de chaque course avec un beau plateau de coureurs de niveau régional. Bravo aux 1000 sportifs qui ont répondu présents cette année avec encore plus de participants aux randonnées et aux courses jeunes.

Nous remercions l'ensemble de nos partenaires et mécènes notamment les commerçants de la commune, les municipalités de Ruca et d'Hénanbihen ainsi que leurs services techniques et administratifs pour leurs aides différentes mais primordiales pour l'organisation de ce type d'évènement.

Prochainement nous aurons l'occasion de nous retrouver et de remettre une partie des bénéfices de cette journée aux associations choisies cette année dont " Le sourire dans les Etoiles " d'Hénansal afin de l'aider dans son combat de tous les jours contre la maladie.

Encore une belle édition pour l'équipe d'Hénantrail, une association affiliée de l'école St Joseph qui vous donne rendez-vous le **samedi 18 novembre 2023** pour la 8 -ème édition qui se vaudra encore pleine de surprises !

Nous avons reçu beaucoup de messages de remerciements et de félicitations et c'est aussi grâce à vous tous : "ambiance très conviviale et festive", " très bonne organisation" ou aussi "un village en effervescence". Ces messages et vos sourires nous encouragent à continuer et nous vous disons encore MERCI ... et à l'année prochaine !

Photos et vidéos sur Facebook " trail nocturne Hénanbihen"



# VENTE DE SAPINS DE NOËL

A retirer sur place

Au 9 la ville téhérel  
22550 HENANBIHEN

Production  
locale

Pied  
offert

Qualité  
extra

Variété nordmann  
Plusieurs tailles disponibles

Nos sapins ne sont pas  
coupés à l'avance afin de  
préservier toute leur  
fraicheur

<b>100/125</b>	<b>20€</b>
125/150	25€
150/175	30€
175/200	35€
200/250	40€

Contact:  
tel:

07.86.99.63.58

mail:

pro.laine.bataille  
@gmail.com



**ATELIER CRESPEL**  
**POTERIE DE MONTBRAN**  
**16 LE GAVRE**  
**22550 HENANBIHEN**



L'Atelier Crespel prépare les fêtes  
Tous les Dimanches de Décembre  
de 10 heures à 18 heures

Dimanche 4 Décembre  
Cinéragage dans le four à bois



Anneau Celtique



Yuko

Dimanche 11 Décembre  
Tournage et tournassage de grès



Dimanche 18 Décembre  
RAKU cuissons d'enfumage



[www.ateliercrespel.com](http://www.ateliercrespel.com), tél : 02 96 31 58 43

## Boulangerie « le Fournil des Délices »

Menu de Noël du Fournil des délices :



### Bûches :

Bûche 3 chocolats  
Bûche Courchevel Framboises  
Bûche mousse exotique

### Pains surprises :

- Le retour de Dodue la Tortue 6/8 personnes
- Une jolie marguerite 8/10 personnes



### Plateau sucré :

mini éclairs chocolat et café,  
mini tartelettes tutti-frutti, caroline,  
chou chantilly (adaptable à vos en-  
vies).

Merci de passer commande directement en bou-  
tique ou au 06.30.32.57.98



Voici également nos horaires pour Noël et le Nou-  
vel an :

Samedi 24 décembre : 8h/12h30 et 15h30/18h  
Dimanche 25 décembre : 8h30/12h  
Lundi 26 décembre : Fermé  
Samedi 31 décembre : 8h/12h30 et 15h30/18h  
Dimanche 1er janvier : 8h30/12h

**l'Atelier**  
*Cocoon*

Votre institut "L'atelier Cocoon" est ravi de vous accueillir le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h15 à 18h30 et également le samedi de 9h à 17h.  
Fermé le mercredi.

Possibilité de venir à l'institut pour prendre rdv :  
3 place du cercle 22550 HENANBIHEN  
ou par téléphone au 0296513691  
ou bien sur la plateforme de rdv "planity"

A très vite , je vous attends avec impatience afin de pouvoir vous chouchouter!!!!!!

### Remerciements portes ouvertes des 5 et 6 novembre 2022

Un beau week-end rempli de belles rencontres, deux journées et une soirée incroyables. Je n'en reviens pas. Vous êtes formidables. Un beau succès. À refaire. Une expérience humaine hors du commun.

Merci à Mademoiselle Côtes D'Armor Mademoiselle Bretagne Audrey Robin, et à Mademoiselle Bretagne 2022 Anaëlle Collet. Merci à Lalie Chigoga et Typhanie Guerin pour leur disponibilité et leur gentillesse. Merci à mes client(e)s, merci à la mairie d'Hénanbihen d'avoir publié l'annonce pour mon Week-end portes-ouvertes. Merci aux visiteurs et à tous ceux qui de près ou de loin ont suivi cette aventure. Merci pour la bienveillance, les messages de soutien et de remerciements.

J'en profite pour vous annoncer que vous trouverez « Mes instants Avon » sur les marchés de Noël de la région : le 27 novembre à Plévenon, le 03 décembre à Morieux, le 04 décembre à Matignon, le 10 décembre à Pleslin, le 11 décembre à Lantic, et les 17 et 18 décembre à Erquy.

Et pour les achats de dernière minute, je vous ouvre mes portes le vendredi 23 décembre toute la journée.

A très vite.

Séverine



**Séverine Cuvelier**  
Ambassadrice Avon

Produits de beauté, d'hygiène, parfum, maquillage...  
Bijoux, vêtements, cadeaux, accessoires etc

Pour tous les âges, tous les genres, tous les budgets !

Marque fondée en 1886  
136 ans d'existence et d'expertise dans le monde entier !

Mes\_instants\_avon Mes instants Avon severineshopavon@gmail.com 06 49 77 49 84

**L'Association Penthièvre Actions à Lamballe a développé sa plateforme de mobilité**

**Vous êtes :**

- Demandeur.euse d'emploi
  - Intérimaire
- Stagiaire de la formation professionnelle
  - Apprenti.e ou alternant.e
- Salarié.e en insertion professionnelle
  - Bénéficiaire de minima sociaux

**Vous résidez sur le territoire de Lamballe Terre & Mer**

Et vous avez besoin de conseils, d'appui ou d'un véhicule pour accéder à l'emploi ou à la formation ?

**La plateforme est là pour vous aider !**

Adressez-vous à votre mairie pour plus d'informations

**MOBIL' ACTIONS**  
Les déplacements Solidaires !

**CAMPAGNE D'HIVER DES RESTOS DU CŒUR**

Du jeudi 24 novembre 2022  
au  
Jeudi 9 mars 2023

TOUTES LES SEMAINES

Matin : de 9h00 à 11h15

**N'OUBLIEZ PAS DE VOUS INSCRIRE**

Tel : 02 96 80 52 91 (Matignon)

Vous avez l'envie d'aider et recherchez un métier où vous vous sentez utile ? Vos qualités humaines, d'empathie, d'accompagnement peuvent être valorisées dans les métiers de l'aide à domicile.

Le CIAS prend soin de nos aînés, leur permet de vivre chez eux, grâce aux agents du domicile qui remplissent cette mission chaque jour.

**Pour un travail permanent ou saisonnier, contactez le CIAS Lamballe Terre & Mer - 02 96 50 73 20**

Plus d'informations sur [www.lamballe-terre-mer.bzh](http://www.lamballe-terre-mer.bzh)

En décembre, les calendriers de collecte 2023 seront envoyés par voie postale à chaque ménage du territoire de Lamballe Terre & Mer ayant un bac d'ordures ménagères.

Vous pouvez retrouver l'ensemble des calendriers de collecte sur le site de Lamballe Terre & Mer : [lamballe-terre-mer.bzh/vivre-et-habiter/collecte-des-dechets](http://lamballe-terre-mer.bzh/vivre-et-habiter/collecte-des-dechets)

### Zoom sur les mesures de protection et leurs applications

Type de mesure	Règlement	Éléments concernés et contraintes	Organisme compétent
Code Rural	Article L411-28	Un locataire est obligé de demander l'accord du propriétaire de la parcelle s'il souhaite raser une haie.	De droit
Loi paysage Apparaît au Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Code urbanisme Articles L.151.19 & L.151.23	Éléments ligneux présentant un intérêt écologique et repérés dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) → Nécessite une compensation à un emplacement environnemental équivalent ou meilleur, suite à abattage définitif	Mairie
Espace Boisé Classé (EBC) Apparaît au Plan Local d'Urbanisme (PLU)	Code urbanisme Articles L.113.1 et L.113.2	Arbres isolés, haies, alignements d'arbres, bois, forêts, parcs repérés dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). → Défrichage interdit, coupes et abattages soumis à autorisation préalable.	Mairie
Fiche 7 des Bonnes Conditions Agro- Environnementales (BCAE7)	Politique Agricole Commune (PAC)	Toutes les haies, sans exception, doivent être déclarées à la Politique Agricole Commune (PAC). On entend par haie un linéaire de végétation avec présence d'arbres et d'arbustes ou linéaire d'arbres et/ou arbustes avec une végétation ligneuse. → Induit une compensation pour chaque abattage définitif → Définit l'interdiction de la taille des haies entre le 1 <sup>er</sup> avril et le 31 juillet	Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM)
Code Civil	Article 671 et 672	Pour toute nouvelle plantation : → Arbres supérieurs à 2 m de hauteur : présence du tronc des arbres à minimum 2 mètres de la ligne séparatrice des deux parcelles → Arbustes inférieurs à 2 m de hauteur : Présence du tronc des arbustes à minimum 0,5 mètre de la ligne séparatrice des deux parcelles Le voisin peut exiger que les essences plantées à une distance moindre que la distance légale soient arrachées ou réduits à la hauteur prescrite (sauf arbres âgés de plus de 30 ans).	De droit

#### \*Techniciens bocage de Lamballe Terre & Mer :

→ Jugon-les-Lacs, Le Gouray, Plédéliac, Plénée-Jugon, Rouillac, Sévignac, Tramain, Trédias, Trémur :

Alex MERMILLOD-BLONDIN - 06 14 68 24 09

→ Andel, Coëtmieux, Erquy, La Boullie, La Malhoure, Lamballe-Armor, Noyal, Pléneuf-Val-André, Plestan,

Plurien, Pommeret, Saint-Alban, Saint-Rieul : Fabrice DESORT - 06 32 79 88 53

→ Bréhand, Hénon, Landéhen, Quessoy, Moncontour, Penguily, Plémy, Saint-Glen, Saint-Trimoël,

Trébry, Trédaniel :

Anne-Fleur BANNIER - 07 76 15 99 88

[lamballe-terre-mer.bzh](http://lamballe-terre-mer.bzh)



#### Informations complémentaires

Si aucune demande préalable n'est réalisée, le pouvoir de police revient alors au maire qui rédigera une mise en demeure. En général, la remise en état du site par de nouvelles plantations est exigée en respectant un cahier des charges strict : choix des essences, distance entre les plants, mise en place de protections gibiers et de paillage, entretien des linéaires et remplacement des plants morts...). Toutefois, si les prescriptions de la mairie ne sont pas respectées ou si un tiers porte plainte sans passer par la mairie, l'affaire reviendra alors au tribunal.

#### Demander, ce n'est pas se voir refuser les choses !

Lorsqu'une demande d'abattage est effectuée, un technicien effectue une visite de terrain afin d'étudier les effets qu'il peut engendrer. La demande peut être refusée, mais dans la majeure partie des cas, elle est acceptée avec compensation sur site ou sur une autre parcelle. Dans certains cas, il y a autorisation sans demande de compensation. Pour chaque dossier, la décision finale appartient au maire.

Couper des arbres pour du bois de chauffage, une extension, un regroupement parcellaire... demande de se renseigner auprès des services compétents avant toute intervention.

**Ces protections ont été mises en place afin de préserver le milieu naturel et donc la qualité de l'eau, le maintien des terres arables, la protection de la biodiversité... Ces éléments arborés ont le pouvoir de capter le carbone, réguler les températures et protéger des aléas climatiques mais également d'embellir le paysage et de fournir du bois de chauffage.**

## ~ ÉVEIL MUSICAL ~

Autour de comptines aux milles petites histoires, les tout-petits, accompagnés d'un adulte, découvrent la musique lors d'un joli moment de partage.

Pour les enfants de 0 à 3 ans

Gratuit, places limitées, inscription auprès des bibliothèques

Mercredi 07 déc. > Bibliothèque - Coëtmieux > 10h - 02 96 34 68 61 - bibliotheque-coetmieux@orange.fr

## ~ LA DIRECTION ENFANCE JEUNESSE RECRUTE POUR L'ÉTÉ 2023 ! ~

La direction enfance jeunesse de Lamballe Terre & Mer, dans le cadre de ses nombreuses activités estivales (accueils de loisirs 3-11 ans, animations ados, séjours...) recherche pour l'été 2023 :

- Des animateurs (Stagiaires BAFA et BAFA et équivalents)
- Des directeurs (BAFD) et adjoints (stagiaires BAFD, BAFA avec expérience),
- Des personnels d'entretien et de restauration,
- Un animateur référent de l'accueil des enfants en situation de handicap,
- Un agent technique (logistique, montage de camps...).

Les candidatures (lettres + CV) sont à adresser pour :

**Animateurs diplômés** (BAFA ou équivalent) : pour le mardi 31/01/23 et une seconde date\* au lundi 06/03/23.

**Directeurs et adjoints** : pour le mardi 31/01/23 et une seconde date\* au lundi 06/03/23.

**Animateur référent handicap** : pour le mardi 31/01/23 et une seconde date\* au lundi 06/03/23,

**Stagiaires BAFA** : pour le lundi 06/03/23,

**Personnels entretien et restauration & Agent technique** : pour le lundi 06/03/23.

\*seconde date / selon postes restants à pourvoir.

**Renseignements et candidatures** : [enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:enfance-jeunesse@lamballe-terre-mer.bzh) / 02-96-50-59-54

## ~ ATELIERS DE LA STRUCTURE INFORMATION JEUNES ( SIJ ) ~

### • Les Mardis des possibles de 18h à 19h à la Structure Info Jeunes

Envie de donner un coup de main, être bénévole dans une association, valoriser des compétences ?

Avoir des informations sur le Pass'Engagement, le service civique, le service national universel...

Rendez-vous le Mardi 13 décembre 2022 de 18h à 19h à la Structure Info Jeunes au 15 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor

• **Faire du babysitting** : Jeudi 22 décembre 2022 de 13h30 à 17h Hénon

• **BAFA Dating, prépare ton entretien de stage pratique** : Mercredi 7 décembre de 14h30 à 17h à la Structure Info Jeunes au 15 rue Saint-Martin à Lamballe-Armor

### LES BOURSES "PROJETS JEUNES"

Tu as un projet à l'international, d'associations de jeunes ou d'évènements ? La SIJ te propose une bourse.

Renseigne-toi et demande ton dossier !

Date de dépôt de dossier : 31 janvier 2023

Temps d'informations : mercredi 11 janvier de 16h à 17h30 Lieu à déterminer en fonction des inscrits

Inscriptions aux ateliers : 02 69 50 87 30

[sij@lamballe-terre-mer.bzh](mailto:sij@lamballe-terre-mer.bzh)

## ~ ACTIVITÉS DE LA PISCINE POUR LA FIN DE L'ANNEE ~

L'équipe de "La Piscine", établissement communautaire situé à Lamballe-Armor, vous propose à la veille des vacances de Noël une animation "**Les Lutins en maillots de bain !**", le samedi 17 décembre de 15h à 18h.

Au programme : parcours gonflables & baptêmes de plongée sous-marine pour les plus grands, toboggan et divers jeux pour les plus petits, le goûter est offert. Une animation sur le thème de Noël à venir pour profiter en famille, en espérant que le Père Noël puisse nous rendre visite...

Au tarif d'une entrée individuelle. Attention, pas d'espace libre pour les nageurs. Renseignements à l'accueil de "La Piscine"

La Piscine sera fermée à partir du dimanche 18 décembre et pendant toute la durée des vacances scolaires. Réouverture aux horaires habituels le mardi 03 janvier 2023.

Il reste des places pour le second trimestre dans les cours enfants et adultes pour apprendre à nager.

Renseignement auprès du personnel d'accueil. N'hésitez pas également à vous renseigner pour découvrir les autres activités proposées : aquagym, aquabike, aqua-jogging, aqua-training etc...

# Le réseau des visiteurs à domicile

créer et entretenir des liens

Rencontre entre  
personne isolée et bénévole pour  
vivre un moment chaleureux



LA BOUSSOLE  
Service Social Intercommunal

LAMBALLE  
TERRE & MER  
Commune - Communauté

## Pour qui ?

Toute personne isolée souhaitant recevoir une visite régulière, discuter, partager des moments conviviaux, se changer les idées peut faire appel au réseau des visiteurs à domicile.

## Les visites

Lors des visites, bénévole et personne isolée peuvent aller se promener, lire un livre, faire un jeu, bavarder... suivant les goûts de chacun.

Vous souhaitez être visité ou être visiteur bénévole ?  
Contactez-nous afin d'être mis en relation  
avec un réseau proche de chez vous :  
**06 14 02 78 14**  
**laboussole.csi@lamballe-terre-mer.bzh**

Important

 **Panneau  
Pocket**

Pour d'autres infos, au  
fil de l'eau, téléchargez  
l'application Panneau-  
Pocket sur votre téléphone  
et choisissez  
Hénanbihen 

### Mairie :

La mairie est ouverte :

- **Du lundi au vendredi**  
de 9h à 12h
- **Le lundi, mercredi, vendredi de**  
14h à 16h30
- Possibilité de prendre rendez-  
vous avec le Maire ou ses adjoints  
**le samedi.**

☎ : 02.96.31.52.49

Mail : [mairie.henanbihen@wanadoo.fr](mailto:mairie.henanbihen@wanadoo.fr)

### Agence postale :

L'agence postale est ouverte : du  
**lundi au vendredi**  
de 9h à 12h

## ~ AGENDA ~

**Judi 1er décembre :** Livraison des **SAPINS DE NOËL** de l'APE, à l'école.

**Samedi 3 décembre :** AFM TELETHON 2022

**Du 17 décembre 2022 au 2 janvier 2023 :** Vacances scolaires de Noël

**Du 22 décembre 2022 au 2 janvier 2023 :** Fermeture de la bibliothèque pour congés.